

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Thérapeutique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° P19- 053915

Optique *3*

Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *2730*

Société : *33694*

Actif Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : *Venelle Chafni Mohamed*

Date de naissance :

Adresse : *14 Rue d'Anfa Casablanca*

Tél. : *06 77 6931 20* Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr LAGLAOUI BAKHIFI Mohamed
Dermatologue
11 Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca
Tél 05 22 20 78 25

Date de consultation : *15/07/2020*

Nom et prénom du malade : *CHERIFI P-Zahra* Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : *DERMATOGE*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

S

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/01/2022	C	C	300.000	Dr. LAGLAOU SAKHIL MOHAMMED Dermatologue 11 Rue Alali Ben Abdellah Casablanca Tél 05.22.20.78.25

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MARINA Sofia KOUHEN <u>54, Rue Ibrou Jahir (Ex Tarave)</u> <u>Bourgogne - Casablanca</u> <u>0522 94 24 39 / 0661 63 23 23</u>	15/07/2020	2166,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur LAGLAOUI B. Mohamed

الدكتور الكلاوي باخي محمد

Spécialiste des Maladies de la peau
et du cuir chevelu

Maladies sexuellement transmissibles

Esthétique : Laser, Botox,

Comblement des rides

Mademoiselle CHFIRI FATIMAZAHRA
Ancien attaché des hôpitaux de France

15/07/2020

اختصاصي في أمراض الجلد
والشعر والأمراض التنايسية

خريج كلية الطب بتور - فرنسا

خبير ملحف لدى المحاكم

علاج بالليزر، التجميل

علاجه التجاهي

249,00

- BIKERA SHAMPOOIN A L'HUILE D'ARGAN

Casablanca, le :

3d7,00

- BIKERA MASQUE A L'HUILE D'ARGAN

294,66

- ACT 5 NUBIANCE

APPLIQUER LE SOIR

6,00,00

- LIFTACTIV VIT C

APPLIQUER QUELQUES GOUTTES LE MATIN SUR VISAGE

298,11

- PIGMENBIO GEL NETTOYANT

TOILETTE VISAGE MATIN ET SOIR

341,60

- ANACAPS

1 CAPSULE/J 2 MOIS

206,00

- SOSKIN LOW TOX ECRAN EMULSION

TOUTES LES 2 HEURES SI EXPOSITION SOLAIRE

2166,50

PHARMACIE MARINA
Sofia KOUHEN
54, Rue Ibnou Jaffir (EX Tarave)
Bourgogne 0522 94 24 39 / 066 163 23 23

Cabinet Dr LAGLAOUI MOHAMED

PHARMACIE MARINA
Sofia KOUHEN
54, Rue Ibnou Jaffir (EX Tarave)
Bourgogne 0522 94 24 39 / 066 163 23 23

Dr LAGLAOUI BAKHTI Mohamed
Dermatologue
11 Rue Allal Ben Abdallah Casablanca
Tél 05.22.20.78.25